



COMITE SYNDICAL DE ROANNAISE DE L'EAU du Mercredi 20 janvier 2021 à 18h00

COMPTE-RENDU

Immeuble Helvétique
Salle du Conseil– 3^{ème} étage

Etaient présent :

M. Daniel Fréchet Président,
M.Aldo Marcuccilli Vice-Président
M.Philippe Chatre Vice-Président
M.Lucien Murzi Vice-Président
M.Eric Lacroix Vice-Président
Mme Fabienne Stalars Vice-Présidente
Délégués titulaires :
M.Robert Clevenot
M.Daniel Corre
M.Jean-François Lacroix
M.Didier Demarchelier
M.Pierre Devedeux
M.Christian Dupuis
M.David Dozance
M.David Gianone
M.Charles Labouré
M.Eric Martin
M.Gérard Meunier
M.Yves Tamin
Mme Joëlle Girardet

Etaient excusés :

MM. Timothée Crionay Vice-Président,
Délégués titulaires :
Sébastien Allier
Laurent Beluze
Romain Bost
Laurence Boyer
Jean-Paul Capitan
Nicolas Chargueros
Romain Coquard
Cécile Dony
Marcel Feraille
Jacky Geneste
Gilbert Grataloup
Pascal Neron
Sylvie Martinez

Didier Prunet
Stéphane Raphaël
Jean-Jacques Raffin
Michel Tarasco

Services présents :

Frédérique MEJASSOL : Directeur Général
Pascal PETIT : Directeur Technique
Céline DIZIER : Directrice Ressources

1. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Il a été demandé au Comité Syndical de fixer les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres au siège de Roannaise de l'Eau, le 27 janvier 2021 à 12h00, au plus tard.

ADOpte A L'UNANIMITE

2. Délégation de pouvoir au Président

Il a été demandé au Comité Syndical d'accorder au Président et au Bureau Syndical les délégations proposées ci-dessous, à l'instar des délégations antérieures attribuées à l'ancien président de « Roannaise de l'Eau » :

- Prendre toute décision pour la vente de matériaux et de biens issus de travaux en régie.
- Créer les commissions de travail
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres dont le montant est inférieur aux seuils européens de procédure formalisée, quels que soit l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des avenants aux marchés publics et accords-cadres, quels que soit l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés subséquents dans les accords-cadres, quels que soit l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des conventions de groupement de commandes ainsi que leurs avenants quels que soit l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des conventions de co-maîtrise d'ouvrage publiques ainsi

que leurs avenants quels que soit l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget

- Créer, modifier et supprimer les régies comptables de recettes et d'avances nécessaires au fonctionnement des services
- Fixer les rémunérations et régler les frais et les honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des biens syndicaux
- Approuver et accepter les remboursements des assurances relatifs à tout sinistre
- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget
- Procéder à la renégociation éventuelle, au refinancement et au remboursement des emprunts souscrits ainsi que contracter tout prêt de substitution
- Demander ou accepter les autorisations de passage et les servitudes et signer les conventions s'y rapportant
- Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes ainsi que leurs avenants
- Conclure les conventions de vente d'eau
- Passer des conventions de gestion d'équipements avec les aménageurs
- Ester en justice au nom de Roannaise de l'Eau
- Déposer plainte au nom de Roannaise de l'Eau
- Passer les contrats d'alternance prévus par le code du travail
- Formuler toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme au nom de Roannaise de l'Eau.
- Passer les contrats de location des sites et établir le règlement d'utilisation des sites
- Conclure les transactions dont les conséquences pécuniaires sont inférieures à 2 000 € HT
- Passer toutes les conventions de stage quel qu'en soit la durée et l'objet
- Passer les contrats de travail des agents de droit privé
- Passer les demandes de mise à disposition du personnel du centre de gestion de la Loire
- Passer les conventions pour la mise en place de l'individualisation des contrats de fourniture d'eau en immeuble collectif
- Passer les conventions relatives à la mise en œuvre des actions pour la gestion des milieux aquatiques
- Autoriser l'occupation du domaine syndical pour une activité non commerciale d'apiculture
- Passer les conventions avec les organismes prescripteurs pour l'accompagnement des agents en insertion

ADOpte A L'UNANIMITE

3. Indemnités de fonction des élus

Il a été demandé au Comité Syndical de fixer les indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale et à la strate de population couverte par le syndicat (100 000 à 199 000 hab.).

ADOpte A L'UNANIMITE

4. Frais de déplacement liés à l'exécution des mandats

Il a été demandé au Comité Syndical d'approuver le principe du remboursement des frais de missions et déplacements des délégués syndicaux de Roannaise de l'Eau, sur la base des frais réels après production de justificatifs, à condition que les dépenses ne soient pas excessives au regard de la nature et du lieu de la mission et de dire que ces remboursements s'effectueront sur la base des frais réels engagés par le délégué syndical pour toute réunion ou manifestation depuis le 7 janvier 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE

5. Création du comité technique (CT)

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir procéder à la création d'un comité technique en fixant le nombre des membres représentant du personnel à quatre titulaires et quatre suppléants, et en maintenant le paritarisme numérique avec le même nombre de représentants de Roannaise de l'Eau.

ADOpte A L'UNANIMITE

6. Désignation du Président et des membres représentant la collectivité au CT

Il a été demandé au Comité Syndical de désigner les représentants de Roannaise de l'Eau au Comité Technique.

ADOpte A L'UNANIMITE

7. Création du comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir procéder à la création d'un comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) en fixant le nombre des membres représentant du personnel à quatre titulaires et quatre suppléants, et en maintenant le paritarisme numérique avec le même nombre de représentants de Roannaise de l'Eau.

ADOpte A L'UNANIMITE

8. Désignation du Président et des membres représentant la collectivité au CHSCT

Il a été demandé au Comité Syndical de désigner les représentants de Roannaise de l'Eau au comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail.

ADOpte A L'UNANIMITE

9. Création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Il a été demandé au Comité Syndical de fixer la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de Roannaise de l'Eau comme suit :

- 3 représentants de Roannaise de l'Eau ;
- 1 représentant de l'Association Roannaise de Protection de la Nature ;

- 1 représentant de l'Association agréée pour la Protection de la Pêche et du Milieu Aquatique Roanne et Région ;
- 1 représentant de l'association FO Consommateurs ;
- 1 représentant de l'association UFQ Que Choisir ;
- 1 représentant de la Chambre du Commerce et de l'Industrie.

ADOpte A L'UNANIMITE

10. Désignation des membres de la CCSPL

Il a été demandé au Comité Syndical de désigner les délégués de Roannaise de l'Eau qui siègeront à la commission consultative des services publics locaux.

ADOpte A L'UNANIMITE

11. Désignation des délégués de RDE au SIEL

Il a été demandé au Comité Syndical de désigner les délégués de Roannaise de l'Eau au Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL).

ADOpte A L'UNANIMITE

12. Désignation du délégué à la CLE du SAGE à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Loire en Rhône-Alpes

Il a été demandé au Comité Syndical de procéder à la désignation du délégué de Roannaise de l'Eau à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Loire en Rhône-Alpes.

ADOpte A L'UNANIMITE

13. Désignation des délégués à la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR)

Il a été demandé au Comité Syndical de désigner les délégués de Roannaise de l'Eau à la Fédération Nationale des Communes Forestières.

ADOpte A L'UNANIMITE

14. Désignation du délégué à l'association AMORCE (Association nationale des collectivités territoriales et des professionnels pour la gestion de l'énergie, des déchets, de l'eau et de l'assainissement en faveur de la transition écologique et de la protection du climat)

Il a été demandé au Comité Syndical de renouveler l'adhésion et de désigner le délégué de Roannaise de l'eau à AMORCE.

ADOpte A L'UNANIMITE

15. Adhésion au Comité National pour l'Action Sociale (CNAS)

Il a été demandé au Comité Syndical de procéder à la désignation du délégué.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

16. Règlement de service eau potable

Il a été demandé au Comité Syndical d'approuver un règlement du service eau applicable sur l'ensemble du territoire du nouvel établissement créé le 1er janvier 2021 suite à la fusion de Roannaise de l'Eau avec 3 autres syndicats d'eau potable.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

17. Engagement partenarial sur le recouvrement

Il a été demandé au Comité Syndical d'approuver cet engagement avec la Trésorerie.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

18. Service de paiement en ligne des dépenses publiques

Il a été demandé au Comité Syndical d'adhérer au service de paiement en ligne des recettes publiques locales (PAYFIP TITRE) de la Direction Générale des Finances Publiques afin de permettre les inscriptions et paiements en ligne des redevances d'eau et d'accepter les conditions d'adhésion à ce service, les coûts relatifs à la création et à la mise à jour du portail ou d'adaptation des titres et factures de rôles, ainsi que le coût de commissionnement carte bancaire fixés à 0,25% du montant de la transaction +0,05€ par opération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

19. Règlement intérieur des instances du syndicats (L2121-8 CGCT)

Il a été demandé au Comité Syndical d'approuver le règlement intérieur des instances du syndicat.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

20. Assimilation de Roannaise de l'Eau à une commune pour la création de certains grades

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir approuver l'assimilation de « Roannaise de l'Eau » à une commune de plus de 40 000 à 150 000 habitants pour la création de certains grades.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

21. Règlement intérieur pour le personnel (L1311-1 code du travail)

Il a été demandé au Comité Syndical d'approuver le règlement intérieur.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

22. Tableau des effectifs

Il a été demandé au Comité Syndical d'approuver le tableau des effectifs 2021.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

23. Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel dans la fonction publique

Il a été demandé au Comité Syndical d'approuver la mise en place du RIFSEEP au sein de Roannaise de l'Eau.

ADOpte A L'UNANIMITE

24. Prime de responsabilité

Il a été demandé au Comité Syndical d'attribuer une prime de responsabilité au directeur général des services au taux de 15 % du traitement indiciaire soumis à retenue pour pension.

ADOpte A L'UNANIMITE

25. Aménagement du temps de travail des agents et possibilité de temps partiel

Il a été demandé au Comité Syndical d'approuver le principe du temps partiel à Roannaise de l'Eau dans le cadre de l'aménagement du temps de travail des agents.

ADOpte A L'UNANIMITE

26. Conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail

Il a été demandé au Comité Syndical d'approuver la liste des postes éligibles au télétravail, et les modalités de réalisation du télétravail.

ADOpte A L'UNANIMITE

27. Astreintes

Il a été demandé au Comité Syndical d'approuver la liste des postes éligibles aux astreintes d'exploitation et de décision au sein de Roannaise de l'Eau.

ADOpte A L'UNANIMITE

28. Heures supplémentaires

Il a été demandé au Comité Syndical d'approuver la liste des postes éligibles aux heures supplémentaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

29. Remboursement des frais de déplacement professionnels des agents en cas d'utilisation de leur véhicule personnel

Il a été demandé au Comité Syndical d'approuver l'indemnisation des frais de déplacement professionnel des agents en cas d'utilisation du véhicule personnel et de dire que cette indemnisation s'effectuera sur la base du taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE

30. Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement des agents et des stagiaires hors de leur résidence administrative et familiale

Il a été demandé au Comité Syndical d'approuver les modalités de remboursement de ces frais aux agents de Roannaise de l'Eau.

ADOpte A L'UNANIMITE

31. Journée de solidarité

Il a été demandé au Comité Syndical d'approuver le retrait d'un jour de congés aux agents de Roannaise de l'Eau au titre de la journée de solidarité.

ADOpte A L'UNANIMITE

32. Conditions d'attribution et durées d'autorisations exceptionnelles d'absence

Il a été demandé au Comité Syndical de déterminer les conditions d'attribution et la durée desdites autorisations.

ADOpte A L'UNANIMITE

33. Mise place du Compte Epargne Temps

Il a été demandé au Comité Syndical d'approuver les modalités de fonctionnement du compte épargne temps.

ADOpte A L'UNANIMITE

34. Règlement formation

Il a été demandé au Comité Syndical d'approuver le règlement formation.

ADOpte A L'UNANIMITE

35. Compte personnel de formation

Il a été demandé au Comité Syndical d'approuver la mise en place du compte personnel de formation.

ADOpte A L'UNANIMITE

36. Subvention Amicale du Personnel

Il a été demandé au Comité Syndical d'approuver l'octroi à l'Amical du personnel « inter-collectivités roannaises », d'une subvention versée annuellement sur la base d'un montant équivalent à la cotisation versée par un adhérent (soit 18 €) multiplié par le nombre d'agents de Roannaise de l'Eau adhérents.

ADOpte A L'UNANIMITE

37. Remboursement des frais de garde

Il a été demandé au Comité Syndical d'instituer le remboursement des frais de garde aux agents de Roannaise de l'Eau.

ADOpte A L'UNANIMITE

38 Participation de l'employeur à la mutuelle des agents

Il a été demandé au Comité Syndical d'approuver le principe de participation de Roannaise de l'Eau à la complémentaire santé des agents.

ADOpte A L'UNANIMITE

39 Participation de l'employeur à la prévoyance des agents

Il a été demandé au Comité Syndical d'approuver la participation de Roannaise de l'Eau à la prévoyance des agents.

ADOpte A L'UNANIMITE

40 Interconnexion de Arcon avec les sources Bois Tor demande de subvention au Département de La Loire

Il a été demandé au Comité Syndical d'approuver la demande de subvention auprès du département 42, autoriser Monsieur le Président à exécuter toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération, dire que les recettes seront inscrites sur le budget concerné.

ADOpte A L'UNANIMITE

41 Schéma directeur eau potable demande de subvention auprès du Département de La Loire

Il a été demandé au Comité Syndical d'approuver la demande de subvention auprès du Département de la Loire, autoriser Monsieur le Président à exécuter toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération, dire que les recettes seront inscrites sur le budget concerné.

42 Déclaration d'utilité publique (D.U.P) Sources Bois Tor

Il a été demandé au comité syndical de bien vouloir délibérer pour :

- s'engager à mener à terme la procédure de DUP : Déclaration d'Utilité Publique pour les 5 captages d'eau potable A,B,C,D,E de « Bois tor », de porter le dossier de mise à l'enquête publique et de demander l'ouverture de l'enquête publique,
- désigner un bureau d'étude environnemental pour la réalisation du dossier d'études préalables, du dossier d'enquête publique et parcellaire, et du dossier à porter à l'enquête publique.
- demander à l'ARS de nommer un nouvel hydrogéologue agréé pour suivre la procédure et abroger l'ancien arrêté de DUP du 18 avril 1953.

- engager l'inscription au budget annuel de tous les crédits nécessaires pour la mise en place de cette DUP (estimation à 30 000 à 40 000 € environ) et les travaux afférents qui seront prescrits dans l'arrêté de DUP.
- engager la demande de subvention à l'Agence de l'eau et au Conseil Général pour couvrir les frais administratifs de bureaux d'étude, d'enquête publique, de commissaire enquêteur et de tous les travaux qui seront à réaliser (50 % de subvention).

ADOpte A L'UNANIMITE

43. Remise gracieuse pour la location gérance d'un fonds de commerce

Il a été demandé au comité syndical de bien vouloir approuver la remise gracieuse correspondant à 3 mois qui sera appliquée au loyer et droit d'occupation des locaux au titre du 2nd semestre 2020 pour porter le montant de la redevance à 912,50 € HT au lieu de 1 285 € HT.

ADOpte A L'UNANIMITE

44. Acquisition de 2 parcelles sur la commune de Renaison

Suite à une proposition de cession de deux parcelles boisées (B678 : 0ha4546 et B680 : 0ha817) situées dans le périmètre de protection immédiat des barrages à Renaison.

Il a été demandé au Comité Syndical d'approuver l'achat pour un montant de 14 000 €.

ADOpte A L'UNANIMITE